



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 161

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RELATIVEMENT À LA ZONE DE PERMIS DE
STATIONNEMENT A3-1**

**Avis de motion donné le 2 juillet 2014
Adopté le 8 juillet 2014
En vigueur le 13 juillet 2014**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur la circulation et le stationnement afin de prévoir une nouvelle délimitation pour la zone A3-1.

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 161

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RELATIVEMENT À LA ZONE DE PERMIS DE
STATIONNEMENT A3-1**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe XV du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.3V.Q. 144, est modifiée par le remplacement du plan de la zone A3-1 par le plan de la zone A3-1 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

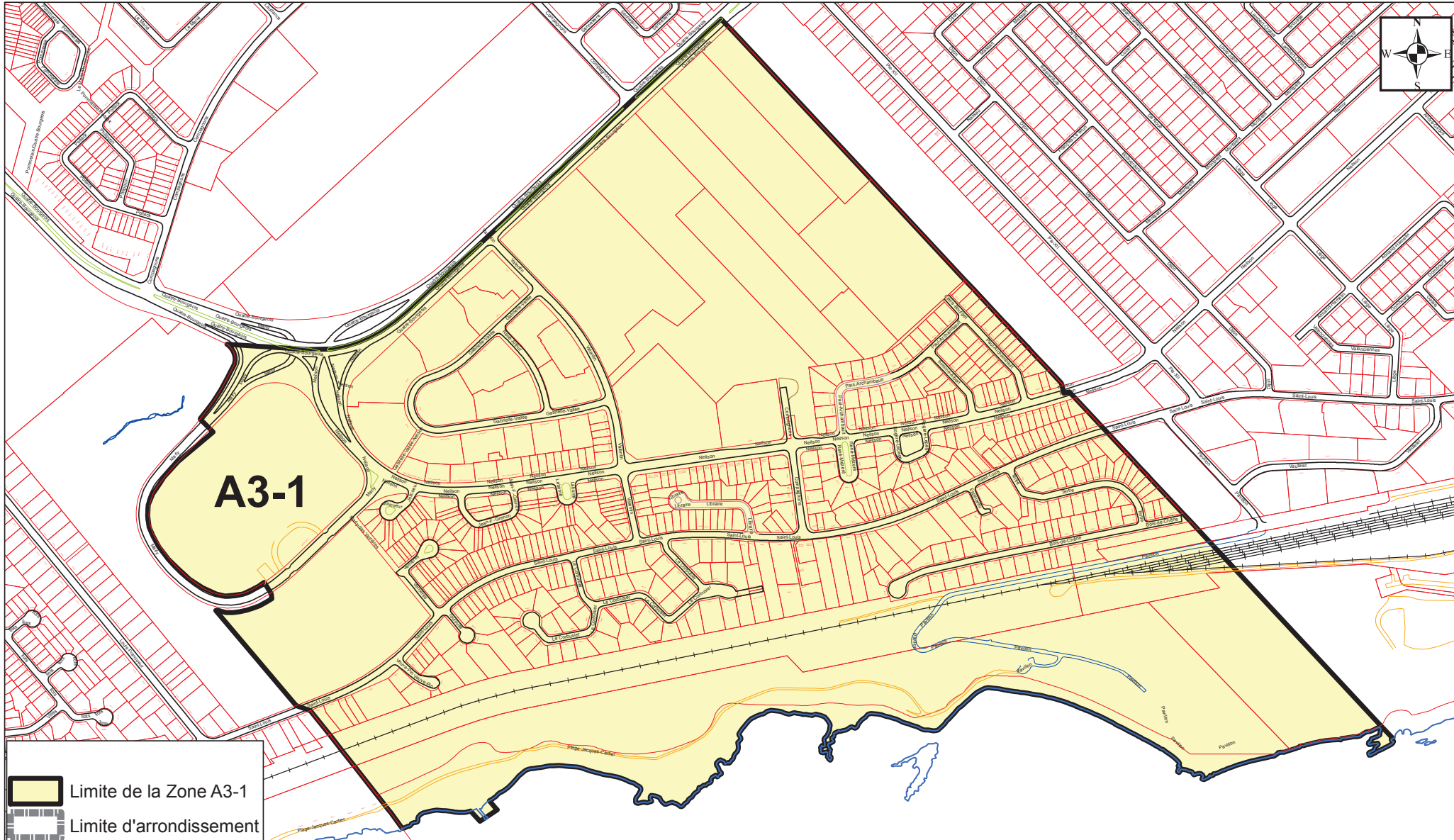
ANNEXE I

(article 1)

PLAN DE LA ZONE A3-1 - ANNEXE XV

ANNEXE XV

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT



PRÉPARÉ PAR: ALAIN VÉZINA
FICHER= ZONE A3-1 - ANNEXE XV.MXD
ÉCHELLE= 1:5 500

Plan de la zone A3-1

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur la circulation et le stationnement afin de prévoir une nouvelle délimitation pour la zone A3-1.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.